



**RAPPORT ANNUEL
SUR LE SERVICE PUBLIC DE
PREVENTION ET DE
GESTION DES DECHETS
MENAGERS ET ASSIMILES
ANNEE 2020**

PRESENTATION GENERALE DU SERVICE



I - Les missions de la Communauté de Communes



La prévention/
l'information des
habitants, la communication



La gestion des
déchèteries



Le tri et la
revalorisation des
déchets recyclables



La collecte des déchets
ménagers résiduels, des encombrants,
des recyclables



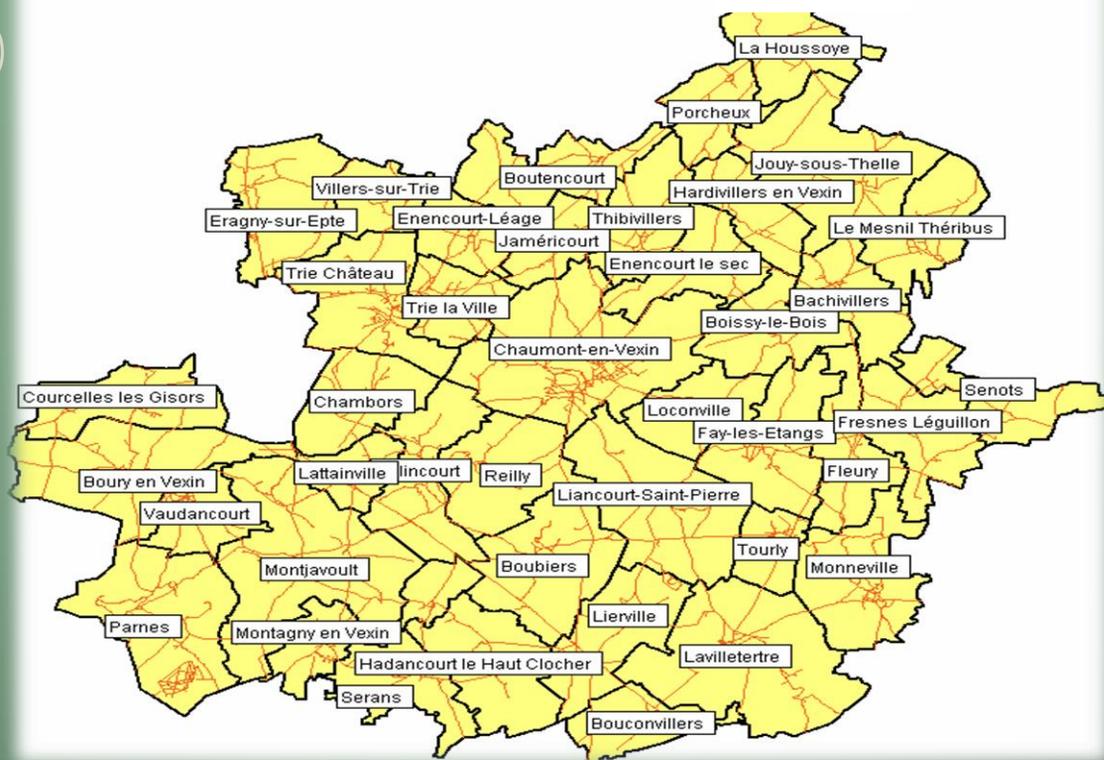
Le traitement des
déchets non
recyclables

II – La population

La Communauté de Communes du Vexin-Thelle est composée de 37 communes. Le recensement INSEE de 2016, effectif au 1^{er} janvier 2020 fait apparaître une population totale de 20 721 habitants.



III – Les déchèteries



La Communauté de Communes du Vexin-Thelle dispose d'une déchèterie (1) située fond du Bouleau – 60240 Liancourt Saint-Pierre et un point propre (2) situé Rue du Petit Boissy – 60390 PORCHEUX.

IV – Les moyens humains

L'équipe en charge de la collecte/traitement et valorisation des déchets est composée de :

- Une directrice Générale des Services
- 1 responsable du service
- 3 agents en déchèteries
- Les agents de collectes et responsables d'exploitation des sociétés en délégation de service public

LES INDICATEURS TECHNIQUES POUR 2020



I – Principales données chiffrées de 2020 pour les collectes en porte à porte et en apport volontaire



4 902 T



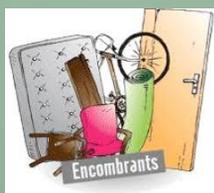
1 343 T



693 T



83 T

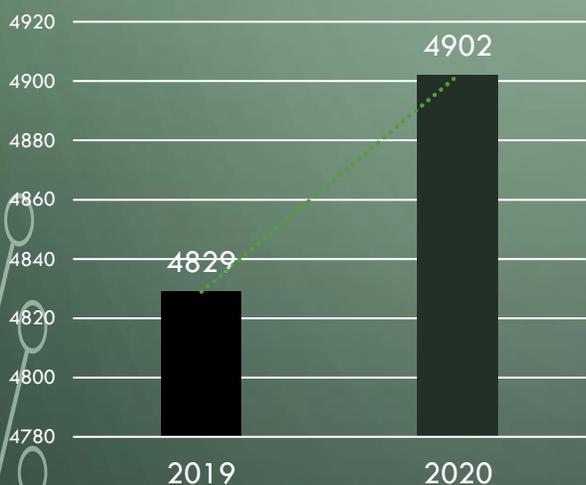


572 T

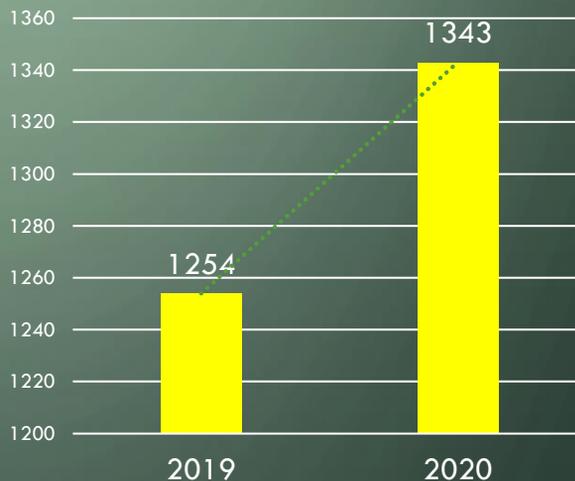


23 T

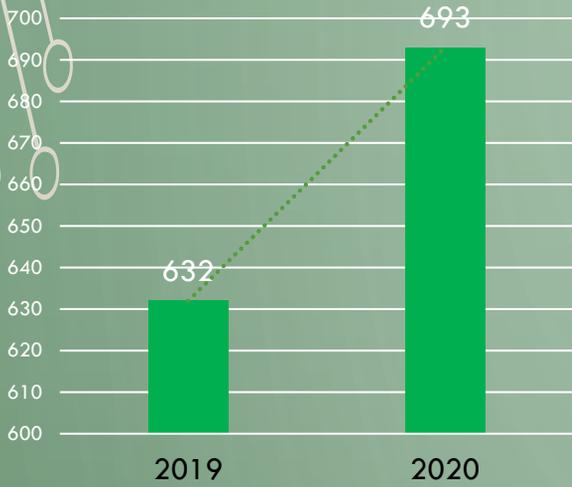
Ordures ménagères résiduelles en tonnes



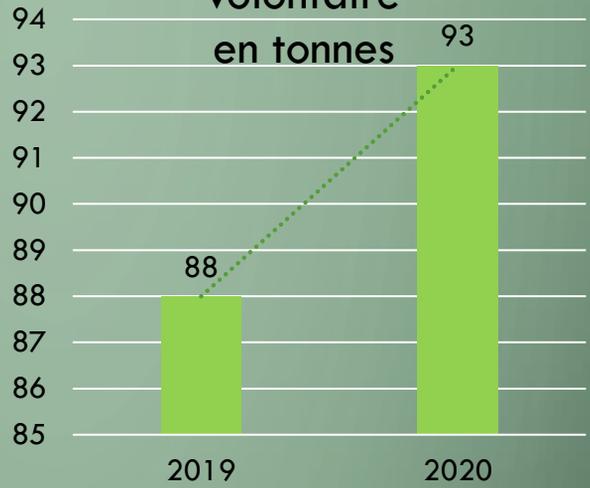
Tri sélectif en tonnes



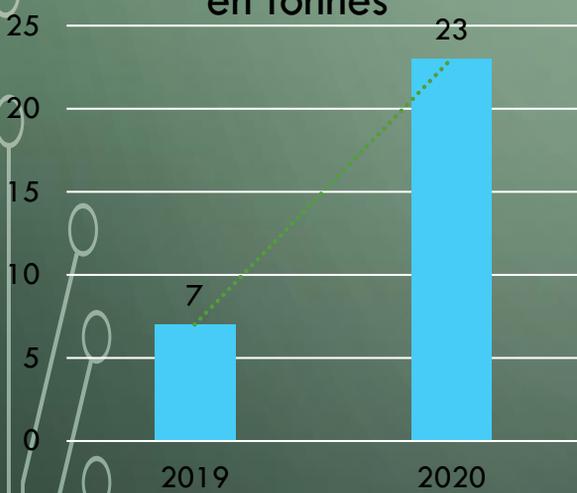
Verre en porte à porte
en tonnes



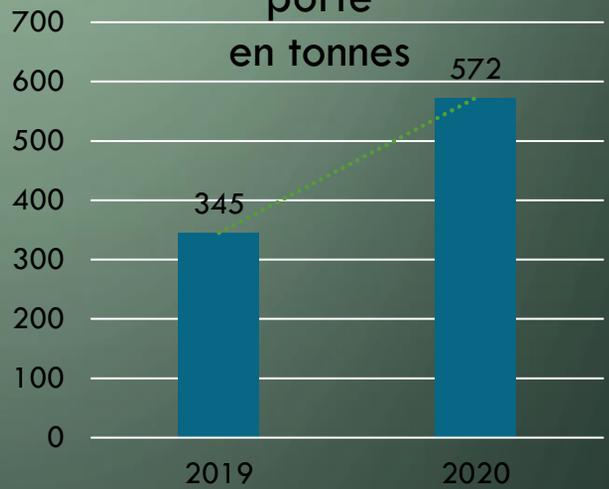
Verre en apport
volontaire
en tonnes



DEEE en porte à porte
en tonnes



Encombrants en porte à
porte
en tonnes



II – Principales données chiffrées de 2020 pour la déchèterie à Liancourt-Saint-Pierre



	2019	2020	Evolution 2019/20
	Tonnes	Tonnes	
Gravats	1 928	2 089	+ 161 Tonnes
Tout venant	1 556	1 718	+ 162 Tonnes
Déchets verts	1 751	1 476	- 275 Tonnes
Cartons/papiers	64	68	+ 4 Tonnes
Métaux	170	178	+ 8 Tonnes
Mobilier	260	250	- 10 Tonnes
Pneus	18		Tonnes
Néons	0,42	0,26	- 016 Kilos
Ampoules	0,32	0,18	- 014 Kilos
DDS (hors REP)	50	61	+ 11 Tonnes
DDS Eco DDS	5	7,5	+ 2,5 Tonnes
Batteries	0	0,5	+ 0,5 Tonnes
Textile	75	66	- 9 Tonnes
Bois	576	418	- 158 Tonnes

III – Principales données chiffrées de 2020 pour le point propre à Porcheux



	2019	2020	Evolution 2019/20
	Tonnes	Tonnes	
Gravats	279	252	- 27 Tonnes
Tout venant	218	206	- 12 Tonnes
Déchets verts	354	304	- 50 Tonnes
Cartons/papiers	14	15	+ 1 Tonne
Métaux	18	23	+ 5 Tonnes
Mobilier	38	49	+ 11 Tonnes
Bois	83	82	- 1 Tonne

La famille du **tri** **S'AGRANDIT**

Aujourd'hui, **TOUS LES EMBALLAGES** et
TOUS LES PAPIERS se trient

Les nouvelles consignes
LE TRI
C'EST + SIMPLE



En 2020 tous ces emballages sont déposés
ensemble dans le bac à couvercle jaune

LA COLLECTE DES DECHETS RESIDUELS, SELECTIFS ET DES ENCOMBRANTS



II – Les camions de collectes

La collecte en porte à porte consiste en un ramassage des déchets ménagers (résiduels et sélectifs) directement chez l'habitant.

Selon des circuits élaborés en partenariat avec le prestataire et la Collectivité, les trajets sont optimisés afin de collecter le maximum de déchets tout en limitant le nombre de trajet des bennes.

Les collectes sont suffisamment fréquentes (1 fois par semaine) pour éviter que les poubelles ne débordent, et que la salubrité publique soit maintenue.

Lors de la collecte, le camion disposant d'une benne bi-compartmentée prend en charge les ordures ménagères résiduelles et les sélectifs. Pour autant ces deux flux ne sont pas mélangés puisque la benne dispose de 2 compartiments distincts, disposant chacun de leur propre système de compaction.

Lors du déchargement d'un flux (OM par exemple), le compartiment des déchets sélectifs est fermé empêchant les déchets de se déverser au sol.



© 2014-2015 All rights reserved - 06/07/2015

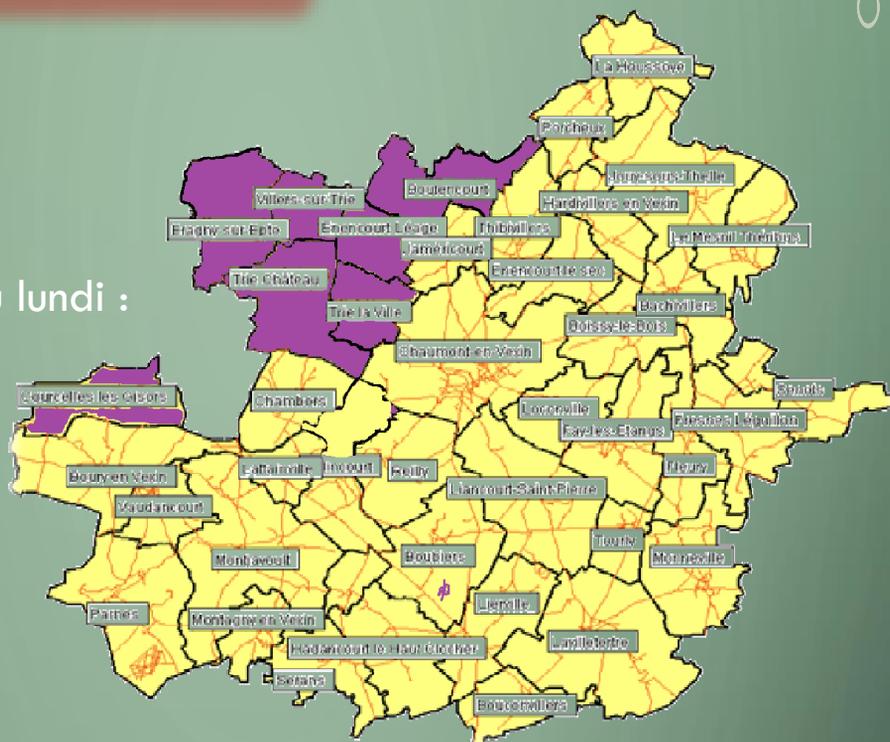


La Communauté de Communes du Vexin-Thelle participe activement à la réduction des gaz à effet de serre, puisque qu'aujourd'hui pour 3 flux collectés (ordures ménagères résiduelles, déchets sélectifs et verre), seuls 2 camions sont utilisés pour les collectes.

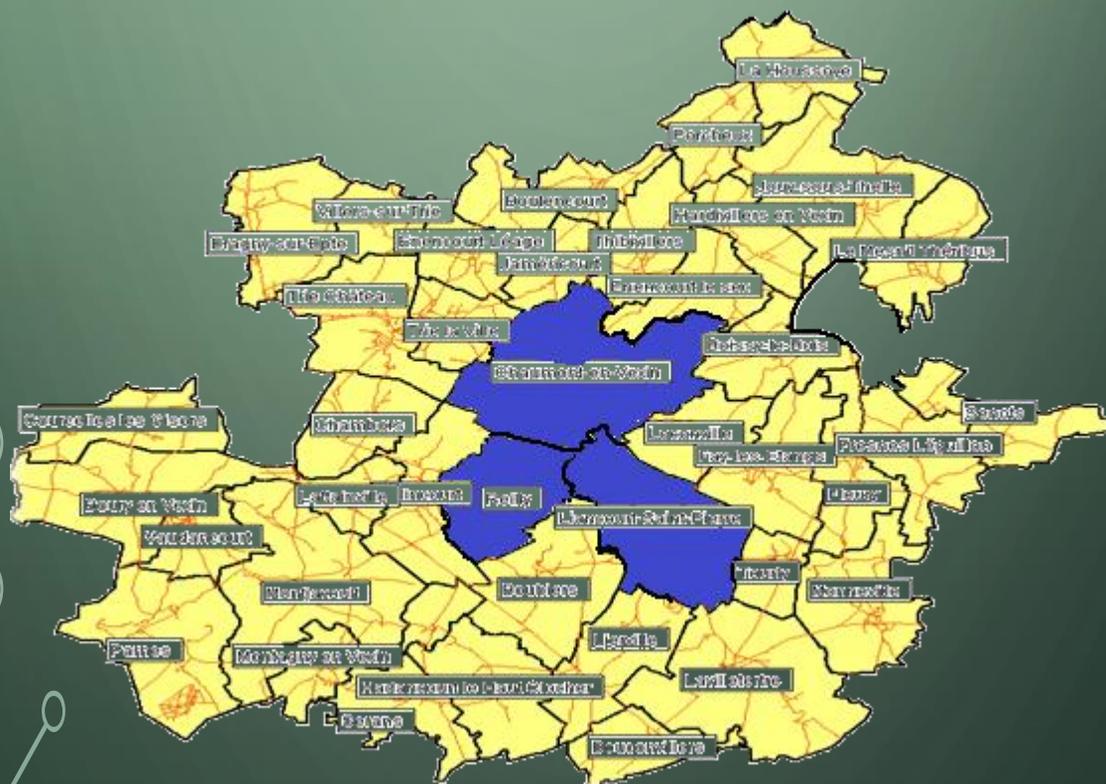


III – Les jours de collecte

Collectes du lundi :



Collectes du mardi



IV – Le quai de transfert

Le quai de transfert est géré par le groupe SUEZ. Les apports de S déchets sélectifs constituent la moitié des apports de déchets qui sont déposés sur le site. Les autres apports sont constitués par des DI (Déchets Industriels), pour lesquels nous ne sommes pas concernés.

Baisse des entrées de déchets sélectifs :

- Il y a quelques années, ce centre était un centre de tri. Mais l'entreprise SUEZ a perdu son marché avec un grand syndicat de l'Oise. Ainsi ce sont près de 80 % des apports sélectifs qui ne parviennent plus sur ce centre.

De fait ce site sert uniquement à entreposer nos déchets sélectifs. Rochy Condé est donc devenu un quai de transfert

- La société SUEZ possède un autre centre de tri situé sur la commune de Villers St Paul.
- Ce centre de tri étant situé géographiquement beaucoup plus loin que celui de Rochy Condé ; il a été convenu que l'ensemble des déchets sélectifs continueraient d'être déposés par le collecteur sur le site de Rochy Condé.
- Une fois, un tonnage important déposé sur ce site, l'entièreté des déchets est acheminé par les services de SUEZ (sans aucun surcoût pour la Collectivité) sur le centre de tri situé sur la commune de Limeil Bévannes.

Particularités du site de Limeil Bévannes :

- Contrairement au site de Rochy Condé, le centre de tri de Limeil Bévannes est totalement automatisé, et est équipé d'un tri optique., ce qui a permis à la Collectivité de collecter les nouvelles résines telles que les pots, les barquettes, les films...

V- La collecte du verre en porte à porte

Le verre est collecté en porte en porte et en apport volontaire sur le territoire du Ven-Thelle.

La collecte s'effectue une fois par mois.

Pour 2019 les communes suivantes ont été collectées comme suit :

Bouconvillers Montagny-en-Vexin Serans		Hadancourt-le-Haut-Clodier Monjavoult		Boury-en-vexin Farnes Vaudancourt		Chambors Delincourt Lattainville	
2 janvier	3 juillet	9 janvier	10 juillet	16 janvier	17 juillet	23 janvier	24 juillet
6 février	7 août	13 février	14 août	20 février	21 août	27 février	28 août
6 mars	4 septembre	13 mars	11 septembre	20 mars	18 septembre	27 mars	25 septembre
3 avril	2 octobre	10 avril	9 octobre	17 avril	16 octobre	24 avril	23 octobre
4 mai	6 novembre	8 mai	13 novembre	15 mai	20 novembre	22 mai	27 novembre
5 juin	4 décembre	12 juin	11 décembre	19 juin	18 décembre	26 juin	28 décembre

Trie-Château		Boutencourt Courcelles-les-Gisors		Enencourt-Léage Éragry-sur-Epte		Trie-La-Ville	
7 janvier	1 ^{er} juillet	14 janvier	8 juillet	21 janvier	15 juillet	28 janvier	22 juillet
4 février	5 août	11 février	12 août	18 février	19 août	25 février	26 août
4 mars	2 septembre	11 mars	9 septembre	18 mars	16 septembre	25 mars	23 septembre
1 ^{er} avril	7 octobre	8 avril	14 octobre	15 avril	21 octobre	22 avril	28 octobre
6 mai	4 novembre	13 mai	11 novembre	20 mai	18 novembre	27 mai	25 novembre
3 juin	2 décembre	10 juin	9 décembre	17 juin	16 décembre	24 juin	23 décembre

Monneville Tourty		Fleury Fresnes-l'Éguillon Serots		Fay-les-Étangs Loconville		Boubiers La Villette Lierville	
3 janvier	4 juillet	10 janvier	11 juillet	17 janvier	18 juillet	24 janvier	25 juillet
7 février	1 ^{er} août	14 février	8 août	21 février	15 août	28 février	22 août
7 mars	5 septembre	14 mars	12 septembre	21 mars	19 septembre	28 mars	26 septembre
4 avril	3 octobre	11 avril	10 octobre	18 avril	17 octobre	25 avril	24 octobre
2 mai	7 novembre	9 mai	14 novembre	16 mai	21 novembre	23 mai	28 novembre
6 juin	5 décembre	13 juin	12 décembre	20 juin	19 décembre	27 juin	26 décembre

Chaumont-en-Vexin Secteur 1		Chaumont-en-Vexin Secteur 2		Liancourt-Saint-Pierre Reilly	
5 février	2 juillet	8 janvier	9 juillet	15 janvier	16 juillet
5 mars	6 août	12 février	13 août	19 février	20 août
2 avril	3 septembre	12 mars	10 septembre	19 mars	17 septembre
7 mai	1 ^{er} octobre	9 avril	8 octobre	16 avril	15 octobre
4 juin	5 novembre	14 mai	12 novembre	21 mai	19 novembre
	3 décembre	11 juin	10 décembre	18 juin	17 décembre

La Houssoye Porcheux		Jouy-sous-Thielle		Le Mesnil-Théribus		Jaméricourt La Corne-en-Vexin Thibwillers	
4 janvier	5 juillet	11 janvier	12 juillet	18 janvier	19 juillet	25 janvier	26 juillet
1 ^{er} février	2 août	8 février	9 août	15 février	16 août	22 février	23 août
1 ^{er} mars	6 septembre	8 mars	13 septembre	15 mars	20 septembre	22 mars	27 septembre
5 avril	4 octobre	12 avril	11 octobre	19 avril	18 octobre	26 avril	25 octobre
3 mai	1 ^{er} novembre	10 mai	8 novembre	17 mai	15 novembre	24 mai	22 novembre
7 juin	6 décembre	14 juin	13 décembre	21 juin	20 décembre	28 juin	27 décembre



VI- La collecte du verre en apport volontaire

En plus de la collecte du verre en porte à porte, des colonnes sont disposées sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes :
Les collectes ont lieu environ 1 fois par mois.

Le verre collecté par la société SEPUR est acheminé vers un quai de transfert situé sur la commune de ROCHY CONDE.

Un camion mandaté par SAMIN (St GOBAIN EMBALLAGES) viendra ensuite prendre disposition du verre ainsi déposé afin de procéder à son recyclage.

La situation géographique sur le territoire des colonnes se répartit comme suit :



L'ISDND



I – L'ISDND

Le centre de traitement et de stockage de déchets ultimes du BOCHET s'étend sur les communes de LIANCOURT ST PIERRE et LIERVILLE au lieu-dit « le fond de Boulleaume ».

L'arrêté préfectoral du 8 janvier 2001 a autorisé SITA FD à procéder à l'extension du site sur une surface de 12 ha 94 dont 1 ha 04 réservé aux bassins pour un volume d'enfouissement de 1 250 000 m³ et ce, pour une durée maximale d'exploitation de 15 années portant la surface totale du site à 30 ha 54 a 08 ca.

La sécurité du site est assurée par une surveillance vidéo en dehors des heures d'ouverture afin de prévenir toute intrusion ou acte de malveillance.

Le suivi des eaux est assuré par piézomètres afin de déterminer la présence de fer, zinc, cadmium, chrome, plomb... Les analyses permettent de mesurer la teneur de l'eau en métaux.

Les mesures piézométriques sont complétées par des mesures réalisées sur les eaux de surface dans les bassins présents sur le site. A ces dernières s'ajoutent des analyses mensuelles du biogaz et des contrôles trimestriels des gaz de combustion.

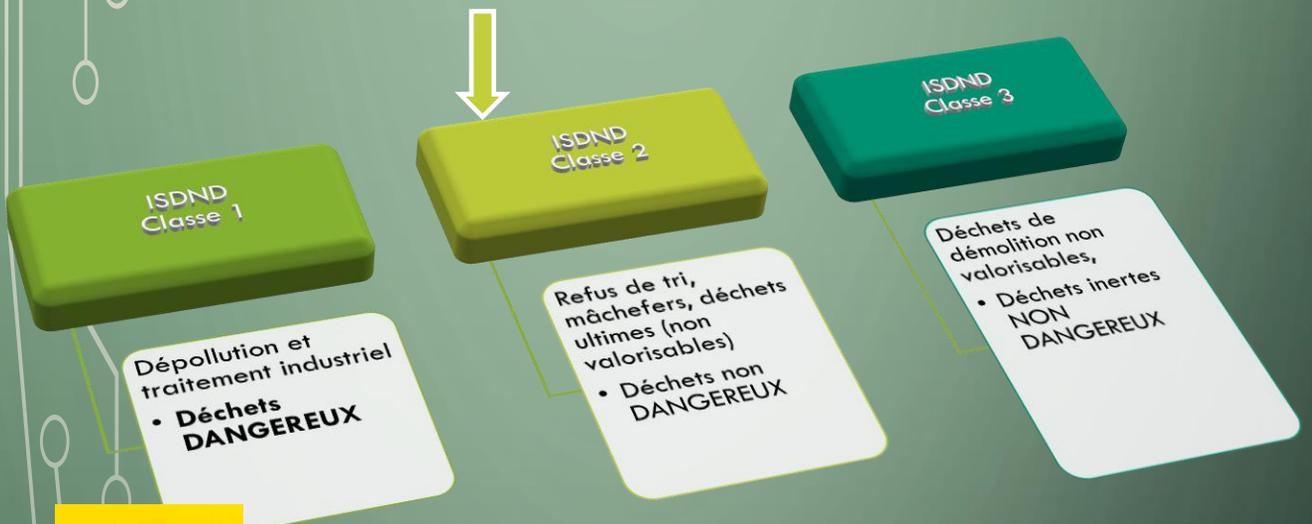


Il existe 3 types d'ISDND qui correspondent chacun à une classification quant à la nature des déchets à traiter.

Le site du « Bôchet » est un ISDND de classe 2. Il fait l'objet d'une surveillance tant au niveau de la sécurité que de l'impact visuel, ainsi que de son intégration à l'environnement.

Toutes les entrées sur le site sont contrôlées au poste de pesée dès l'arrivée des camions par un portail qui détecte la présence éventuelle de déchets radioactifs.

La récupération du biogaz permet à la Collectivité de traiter les déchets apportés avec une TGAP réduite



LE CENTRE DE TRI



I – Le centre de tri

Le centre de tri auquel est rattaché la Communauté de Communes est situé à LIMEIL BREVANNES . Les déchets sélectifs sont acheminés par la société SUEZ (du quai de transfert situé à ROCHY CONDE vers le centre de tri).

Son objectif est de :

- Éliminer les erreurs de tri des ménages (refus de tri évacués vers l'incinérateur situé à proximité du centre de tri)
- Trier les emballages y compris les nouvelles résines telle que les pots et les barquettes, les films plastique...et les journaux/magazines pour les conditionner (mise en balle notamment), les stocker et les évacuer vers les industriels du recyclage avec qui la structure a signé une convention de reprise.

Le centre de tri est constitué :

- D'une zone de stockage des produits issus de la collecte
- D'une ligne de tri manuel et un tri mécanique (notamment pour les déchets contenant de l'acier)
- D'une ligne de tri optique permettant en une fraction de seconde de séparer toutes les autres matières
- D'une zone de conditionnement (presse à balles)
- D'une zone de stockage des produits conditionnés (avant leur transport vers les futurs repreneurs en vue de leur recyclage).



II – Les mises en balles

Une fois les déchets triés ils sont mis en balles (ou en paquets pour l'acier) et acheminés vers les différents repreneurs donnant lieu à :

- Un rachat de matières
- Un soutien à la tonne par CITEO



**Ex balles de JRM
(journaux/magazines)**



**Ex Le PET foncé (bouteilles
transparentes)**



**Mise en paquets de
l'acier**

III – Les erreurs de tri

Lors des collectes les équipiers doivent vérifier le contenu du bac dédié au tri sélectif. Quand le bac jaune est visiblement trop rempli d'erreurs il est refusé.

Mais il arrive que des erreurs se cachent au fond ou au milieu du bac.

Ces dernières coûtent chaque année une somme importante (----- € en 2020).

Mais qu'est-ce qu'une erreur de tri ?

C'est un déchet qui n'a pas sa place dans le bac recyclable, et qui, une fois collecté et déposé en centre de tri nécessite d'être évacué et renvoyé vers un centre de traitement pour son élimination.

Les conséquences sont écologiques et économiques.

- Il faut trier ces refus
- Il est nécessaire de les réacheminer pour un traitement approprié
- C'est aussi moins de vente de matériaux, et donc moins d'aides financières de la part de l'éco-organisme CITEO

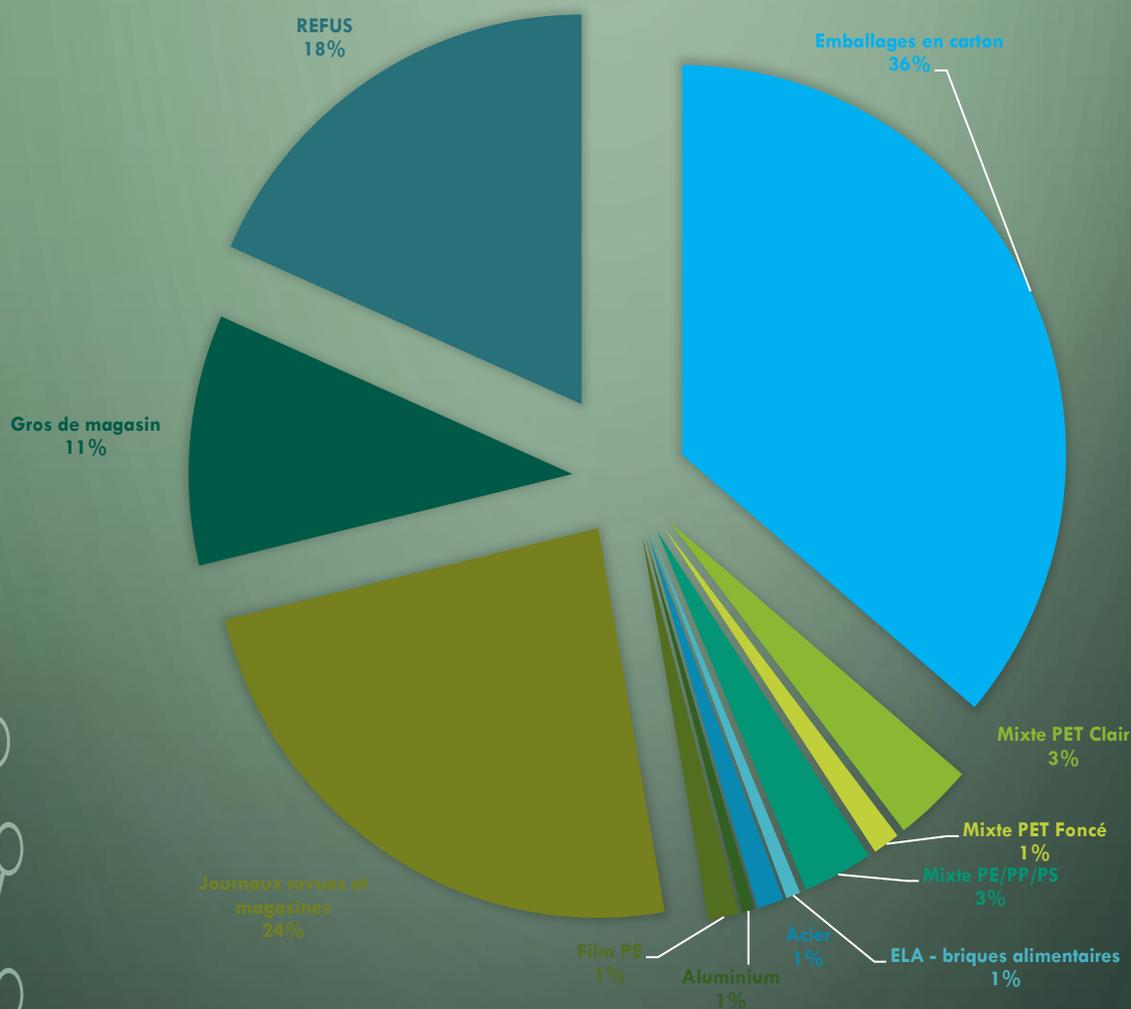


IV – Les évacuations du centre de tri

Le centre de tri met en balle chaque famille de déchets suivant le cahier des charges et les prescriptions techniques des repreneurs.

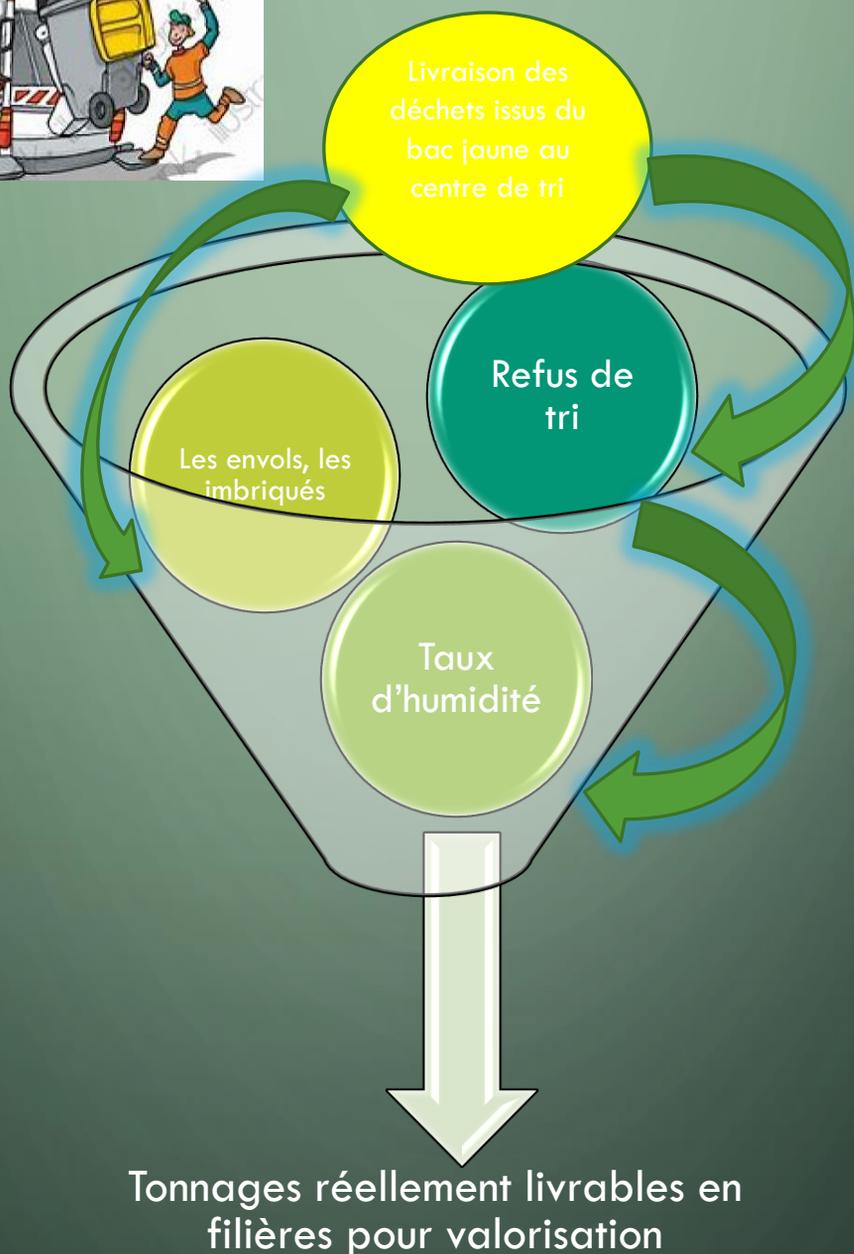
Une fois les balles réalisées, ces dernières sont acheminées chez les repreneurs pour leur recyclage.

Voici pour 2020 la répartition des balles par matière expédiées chez leur repreneur alloué.



V – La freinte

La freinte est l'écart entre le tonnage entrant (soit le tonnage vidé par le camion, et le tonnage réellement produit). Il est donc constitué des erreurs de tri, mais aussi de déchets trop petits, de déchets compactés, ou bien de déchets qui se seraient envolés. Sans oublier les morceaux de déchets qui sont « perdus » lors de la découpe de la balle.



Tonnages réellement livrables en filières pour valorisation

VI- Les caractérisations

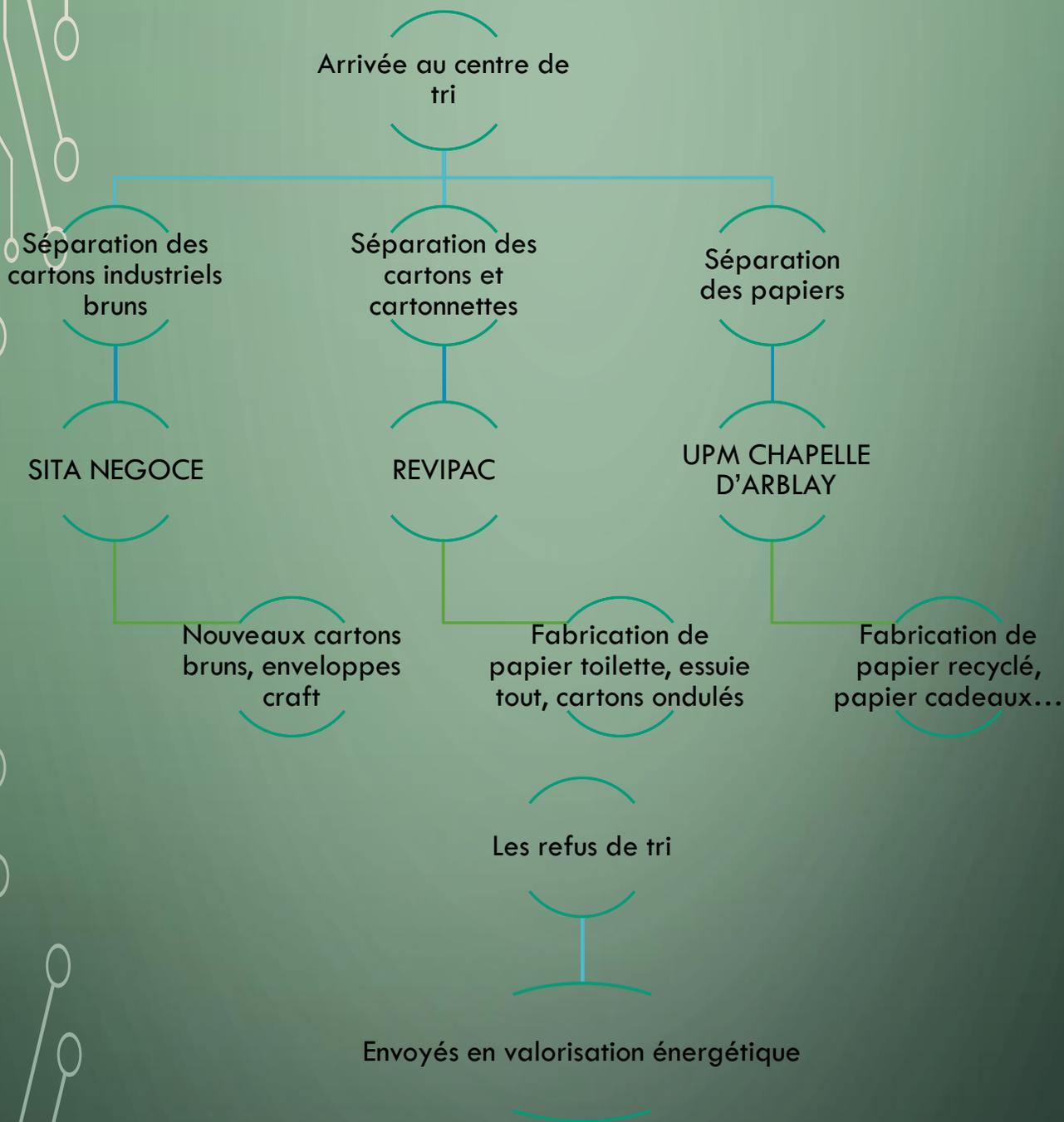
Pour estimer la qualité et la répartition des déchets issus du tri sélectif, le centre de tri effectue des analyses appelées « caractérisations ». Ces dernières sont effectuées une fois par mois selon un planning établi par la Communauté de Communes.

Les caractérisations sur les flux entrants sont réalisées suivant la norme ARFNOR XP-437. Cette norme est obligatoire depuis que la Communauté de Communes a transposé son contrat en cours avec CITEO en contrat dit « Barème F ».

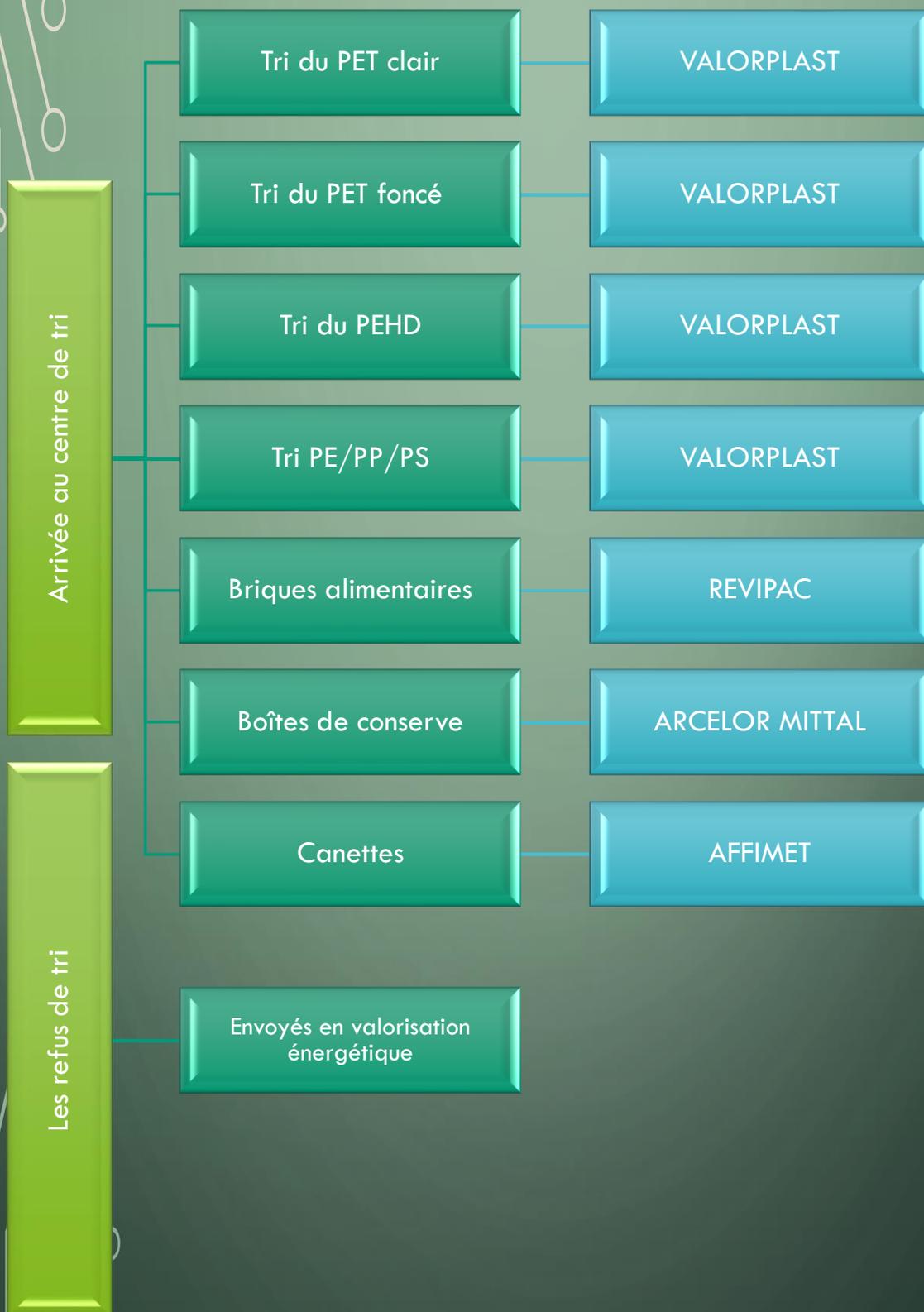
L'ensemble de ces éléments permet à la structure d'effectuer des synthèses mensuelles qui sont envoyées à CITEO afin que les soutiens à la tonne triée soient versés à la Communauté de Communes.



VII – Les filières de recyclage des déchets fibreux



VIII – Les filières de recyclage des autres déchets



LA DECHETERIE ET LE POINT PROPRE



I – Les filières retenues par appel d’offres

Location/rotation des bennes : REMONDIS
Traitement des cartons, métaux, déchets verts : REMONDIS
Traitement du DIB : SUEZ
Traitement des déchets dangereux – DDS : COGETRADE
Transport et traitement de l’huile de vidange : VALRECOISE
Traitement des gravats : SUEZ
Traitement de l’amiante lié : PICHETA



II – Les filières REP

Collecte et traitement des DEEE : ECOLOGIC
Collecte et traitement du mobilier : ECO MOBILIER
Collecte et traitement du linge de maison et chaussures : ECO TLC
Collecte et traitement des déchets dangereux– DDS : CHIMIREC
Collecte et traitement des piles : COREPILE
Collecte et traitement des ampoules et néons : RECYLUM
Collecte et traitement des pneus : ALIAPUR
Collecte et traitement des capsules Nespresso : NESPRESSO
Collecte et traitement des extincteurs de – 3 kg : ECOLOGIC
Collecte et traitement des radiographies : RECYCL’M

III – Les installations

Une déchèterie est un centre aménagé ouvert au public pour le dépôt sélectif des déchets dont l'habitant ne peut se débarrasser de manière satisfaisante par la collecte normale des ordures ménagères et du fait de leur quantité ou de leur volume.

Après un stockage transitoire, ces déchets sont valorisés dans des filières adaptées, ou à défaut traités dans l'ISDND du Bôchet (décharge).

La déchèterie comme le point propre sont accessibles à l'ensemble des habitants des 37 communes composant la Communauté de Communes du VEXIN-THELLE.

Ces installations sont soumises à la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.



La déchèterie

Le point propre



IV – Les horaires d'ouverture des deux sites

Horaires d'hiver du 1^{er} novembre au 28 février à **Liancourt-Saint Pierre**

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
14 h à 17 h	FERMEE	9 h à 13 h et de 14 h à 17 h	FERMEE	9 h à 13 h et de 14 h à 17 h	9 h à 13 h et de 14 h à 17 h	9 h à 13 h

Horaires d'été du 1^{er} mars au 31 octobre

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
14 h à 19 h	FERMEE	9 h à 13 h et de 14 h à 19 h	FERMEE	9 h à 13 h et de 14 h à 19 h	9 h à 13 h et de 14 h à 19 h	9 h à 13 h



Horaires d'hiver du 1^{er} novembre au 28 février à **Porcheux**

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
14 h à 17 h	FERME	9 h à 13 h et de 14 h à 19 h	FERME	de 14 h à 17 h	9 h à 13 h et de 14 h à 17 h	FERME

Horaires d'été du 1^{er} mars au 31 octobre à **Porcheux**

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
14 h à 19 h	FERME	9 h à 13 h et de 14 h à 19 h	FERME	de 14 h à 19 h	9 h à 13 h et de 14 h à 19 h	FERME

V – Les conditions d'accès à la déchèterie et au point propre

Professionnels hors du territoire : 25 €/m³

Particuliers du territoire :
GRATUIT

Mairies du territoire :
GRATUIT



Etablissements publics du territoire : 10 €/m³

Professionnels du territoire : 15 €/m³

VI – Les exutoires issus des déchèteries

DECHETS	CONTENEURISATION	TRAITEMENT	RECYCLAGE
GRAVATS	Benne 10 m ³	Enfouissement ISDND Classe 2	NON
DECHETS VERTS	Benne 30 m ³	Compostage	OUI
DECHETS DANGEREUX	Géobox étanches	Incinérés, mâchefers enfouis	VALO ENERGETIQUE
NEONS ET AMPOULES	Caissons étanches	Démantèlement et extrac ^o matières	OUI
METAUX	Benne 30 m ³	Fonderie	OUI
DIB	Benne 30 m ³	Enfouissement ISDND classe 2	NON
CARTONS/PAPIERS	Benne 30 m ³	Broyage et lavage	OUI
PILES	Caissons étanches	Demantèlement et extrac ^o matières	OUI
AMIANTE LIE	Benne 30 m ³ et big bag	Enfouissement installation autorisée	NON
CARTOUCHES NESPRESSO	Conteneur spécial étanche	Fondu	OUI
HUILE	Cuve enterrée	Pompage et traitement	OUI en partie
RADIOGRAPHIES	Box en cartons	Broyage et lavage extrac ^o matières	OUI
VETEMENTS/ Bennes CHAUSSURES	En conteneur	Fripperie, ou industrie du BTP	OUI
PNEUS	Benne 30 m ³	Broyage et lavage	OUI
DEEE	Au sol	Démantèlement et extrac ^o matière	OUI

VII – Zoom sur la collecte de l'amiante lié à Liancourt Saint Pierre

Afin de répondre à une forte demande des usagers, pour améliorer le traitement des déchets du territoire, et de facto éviter que certains déchets ne soient déposés dans la nature, la Communauté de Communes a mis en place la collecte de l'amiante lié.

DISPOSITIONS TECHNIQUES

L'amiante lié est accepté uniquement sur le site de la déchèterie à LIANCOURT ST PIERRE.

Ce déchet est collecté 2 fois par ans et ce, uniquement auprès des particuliers, avec la tenue d'un registre de traçabilité.

Ainsi, deux bennes d'une contenance de 15 m³ avec leur big-bag homologué, et les étiquettes autocollantes « AMIANTE », conformément au décret n° 96-1133 24 décembre 1996, sont déposées la veille de chaque collecte.

En 2019, la collecte a eu lieu les samedis 6 avril et 7 septembre.

Les jours de réception de l'amiante étant des samedis, la collecte de cette dernière a lieu le lundi (transfert vers le site de traitement).

Le transport est effectué par une société agréée, et donne lieu à un bordereau de suivi de déchets CERFA n° 11861*02 émis par la déchèterie à LIANCOURT-ST-PIERRE.

Le traitement a lieu dans une installation autorisée « installation de stockage de déchets inertes à Saint Witz » dont la fiche d'information préalable est envoyée par la Collectivité.



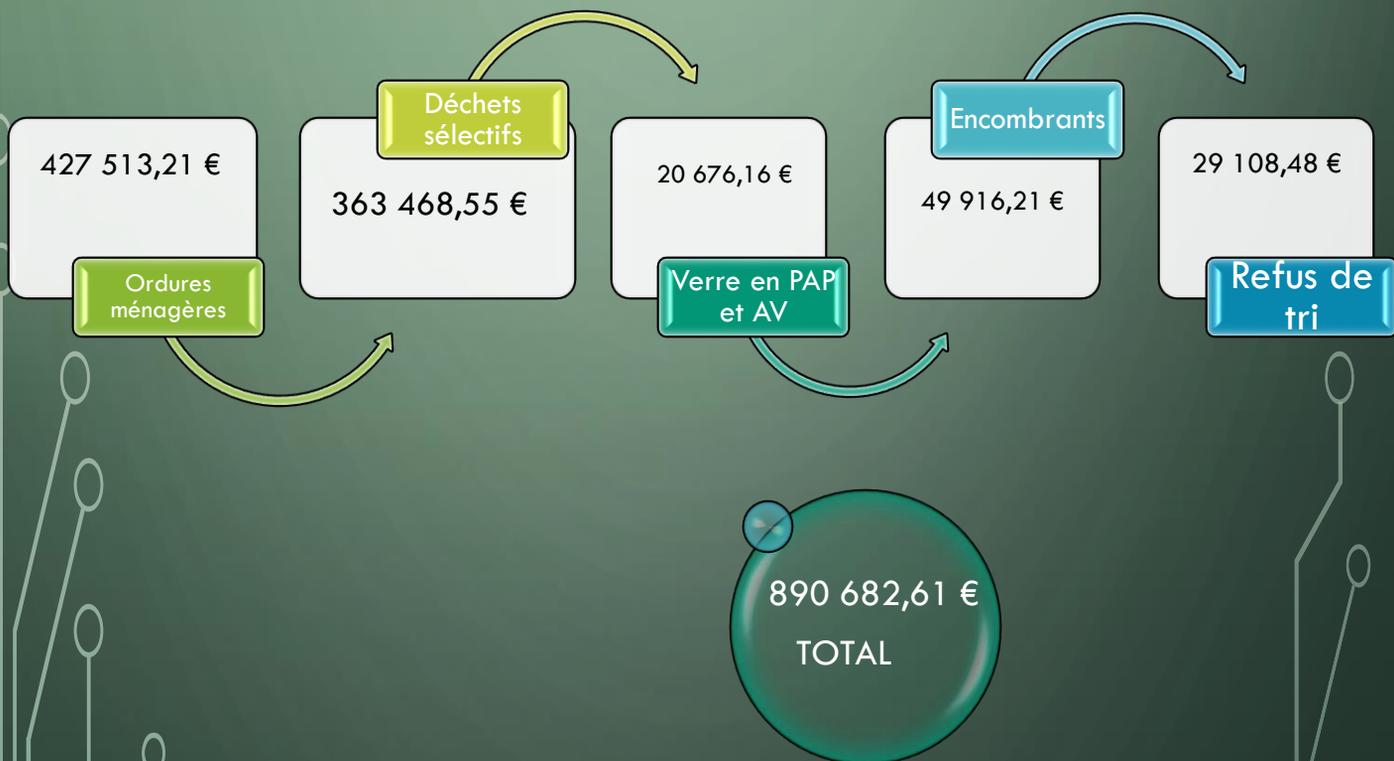
LES COÛTS LIÉS AU SERVICE



I – Les coûts des collectes en porte à porte



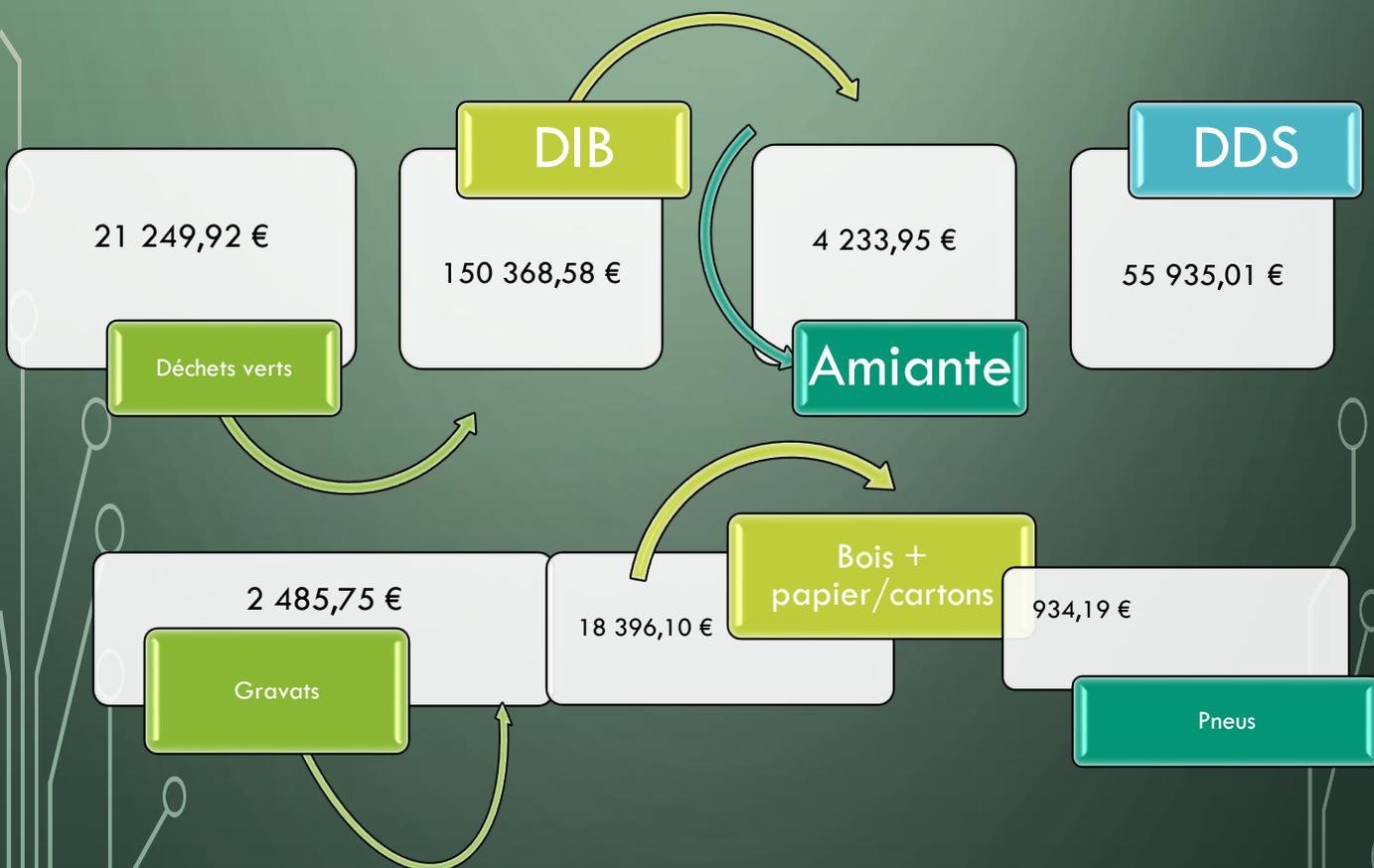
II – Les coûts du traitement des collectes



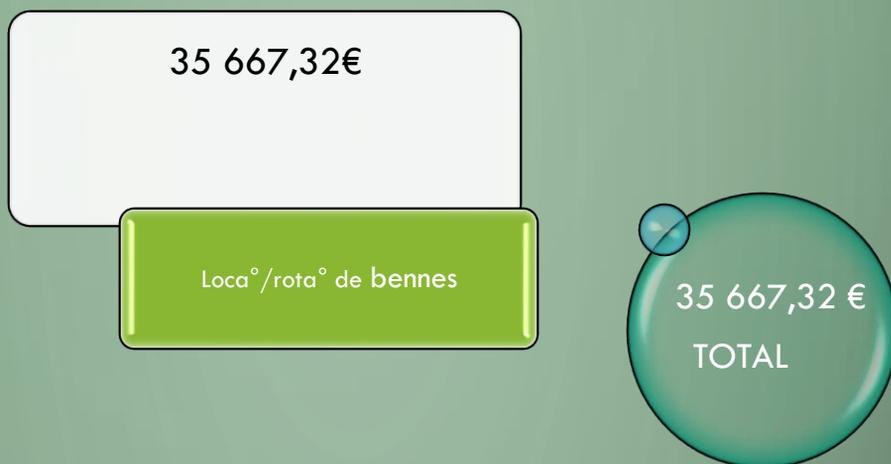
III – Les coûts des locations et rotations des bennes à Liancourt-Saint-Pierre



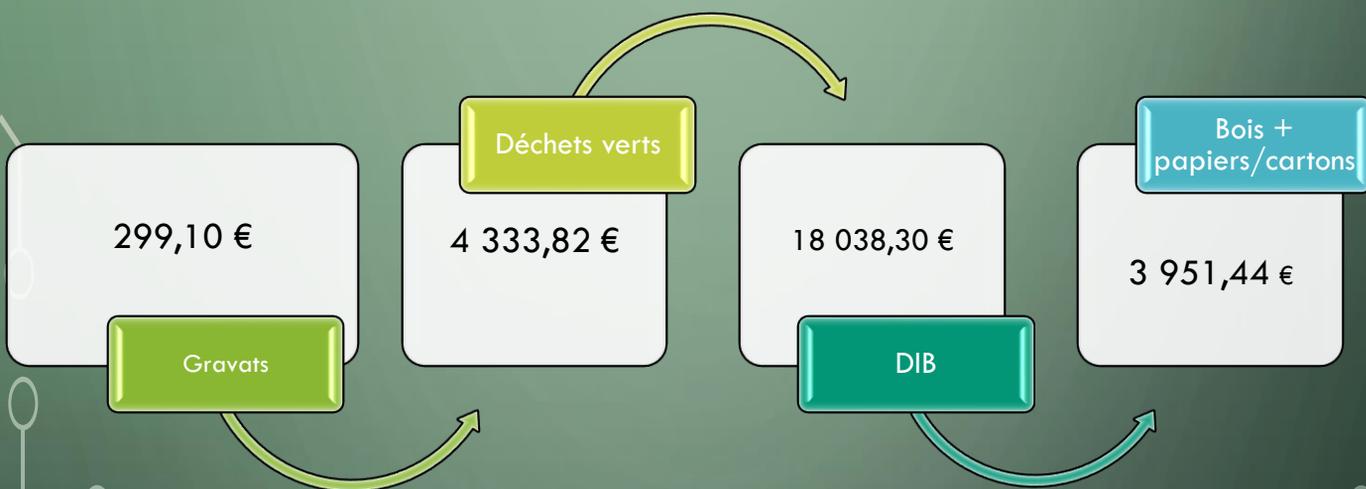
IV – Les coûts de traitement des déchets issus de Liancourt-Saint Pierre



III – COUTS DES LOCATIONS ET ROTATIONS DE BENNES A PORCHEUX

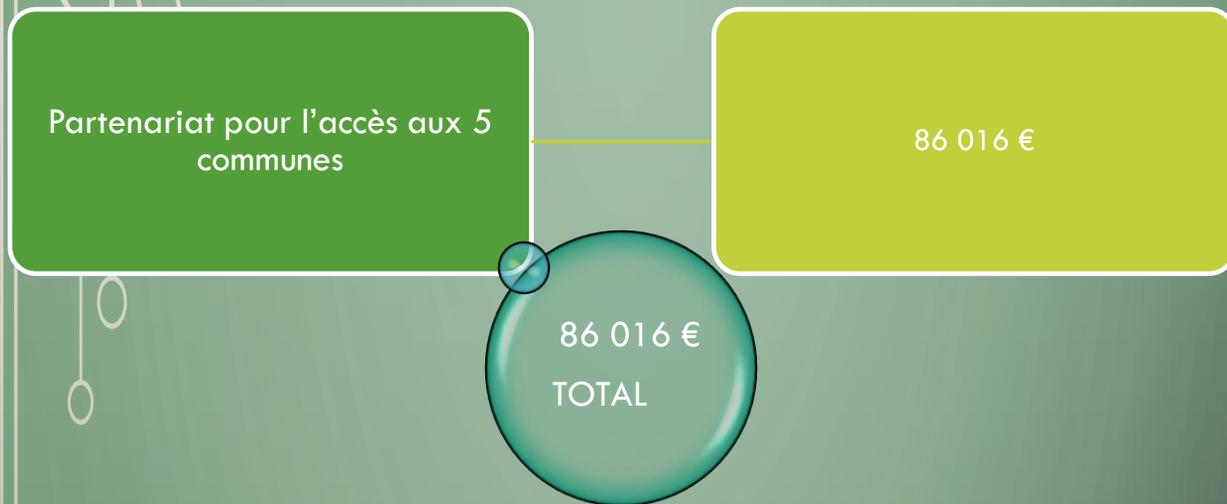


V – Les coûts de traitement des déchets issus de Porcheux

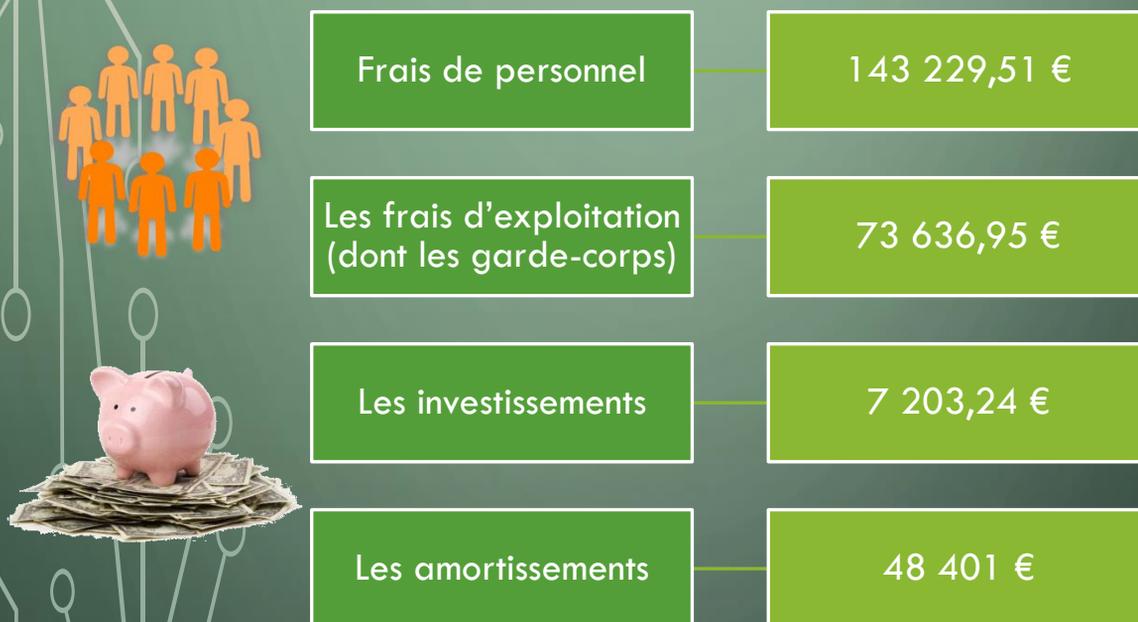


VI – Coûts liés au partenariat avec le SYGOM pour l'accès à la déchèterie à Gisors

Ce partenariat permet aux communes de BOURY EN VEXIN, COURCELLES LES GISORS, ERAGNY SUR EPTE, CHAMBORS et TRIE CHÂTEAU de se rendre à la déchèterie à Gisors



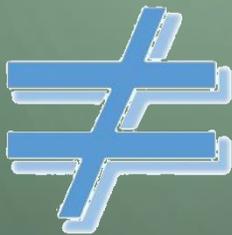
VII – Autres coûts liés au fonctionnement du service



VIII – LES RECETTES

RECETTES DECHETERIE	Revalorisation des matières	28 202,84 €
	Accès aux déchèteries	56 269,75 €
	Apports payants	2 485 €
RECETTES POINT PROPRE	Revalorisation des matières	10 178,72 €
	Apports payants	0 €
TEOM	Recettes fiscales	2 317 564 €
CITEO	Soutien au tri	258 227,36 €
OCA D3E	Soutien au tri	9 884,11 €
ECO DDS	Soutien valorisation	1 480,19 €
Revalorisation	Soutien autres matières	47 978,74 €
Verre	Revente de la matière	15 422,42 €

VIII – TOTAL DES DEPENSES ET DES RECETTES



- 34 149,17 €

LA COMMUNICATION





ENVIRONNEMENT



HAUTS-DE-FRANCE PROPRES

Fort de la réussite de l'édition 2018 de l'opération « Hauts de France Propres, ensemble nettoyons notre région », la Région des Hauts-de-France, ses partenaires et la Communauté de Communes du Vexin-Thelle reconduisent les **vendredi 22, samedi 23 et dimanche 24 mars 2019** cette mobilisation.

Pour mémoire, cette opération consiste à rassembler le plus grand nombre de bénévoles, à l'échelle de la Région, et en ce qui nous concerne, à l'échelle de notre territoire, pour ramasser et trier un maximum de déchets sauvages qui polluent la nature.

La Communauté de Communes du Vexin-Thelle vous propose, si vous le souhaitez, d'être partenaire de cette troisième édition.

Si vous êtes intéressés par cette nouvelle mobilisation, n'hésitez pas à prendre contact auprès du service environnement afin d'obtenir plus de renseignements et de procéder à votre inscription.

Gestion des déchets : Sandra Baralle
03 44 49 43 53
sbaralle@vexinthele.com

FLEURY

CONSTRUCTION DE LA STATION D'ÉPURATION DES SOURCES DE LA TROËSNE



Le 12 octobre dernier a été l'occasion pour le Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons (SMAS) de lancer officiellement le chantier d'assainissement collectif des sources de la Troësne par la pose de la première pierre sur l'une de nos communes à Fleury, de la station d'épuration qui recevra les eaux usées de 14 communes.

Ce chantier d'un montant global approchant les 5 millions d'euros, permettant d'assainir 6 communes de notre territoire n'aurait pu voir le jour sans la participation de notre Communauté de Communes.

En effet, la CCVT a vendu un de ses terrains au SMAS dont les recherches n'étaient que peu concluantes jusqu'à lors, lui permettant ainsi d'y implanter la station d'épuration des sources de la Troësne. La mise en service de cet ouvrage est prévue pour le quatrième trimestre 2019.



RAPPEL

COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN 2019

Mardi 2 avril & 1^{er} octobre

Boury-en-Vexin, Courcelles-les-Gisors, Parnes

Mercredi 3 avril & 2 octobre

Montagny-en-Vexin, Montjavoult,
Serans, Vaudancourt

Jeudi 4 avril & 3 octobre

Boubiers, Bouconvillers,
Hadancourt-le-Haut-Clocher, Lierville

Vendredi 5 avril et 4 octobre

La Villetertre, Monneville

Lundi 8 avril & 7 octobre

Fay-les-Etangs, Liancourt-Saint-Pierre,
Loconville, Tourly

Mardi 9 avril & 8 octobre

Fleury, Fresnes l'Eguillon, Senots

Mercredi 10 avril & 9 octobre

Chambors, Delincourt, Lattainville, Reilly

Jeudi 11 avril & 10 octobre

Chaumont-en-Vexin (secteur 1)

Vendredi 12 avril & 11 octobre

Chaumont-en-Vexin (secteur 2)

Lundi 15 avril & 14 octobre

Trie-Château

Mardi 16 avril & 15 octobre

Boutencourt, Enencourt-Léage,
Eragny-sur-Epte, Trie-la-Ville

Mercredi 17 avril & 16 octobre

Bachivillers, Jaméricourt,
La Corne-en-Vexin, Thibivillers

Jeudi 18 avril & 17 octobre

Jouy-sous-Thelle, Porcheux

Vendredi 19 avril & 18 octobre

La Houssoye, Le Mesnil-Théribus



ENVIRONNEMENT



TERRITOIRE

ZOOM SUR LES DEEE

QUE SONT LES DEEE ?

Ce sont des déchets électriques et électroniques considérés comme des déchets dangereux car ils contiennent des substances réglementées. Ils sont jetés car :

- devenus hors d'usage,
- réparables mais avec un coût prohibitif,
- fonctionnels mais obsolètes et remplacés par un équipement plus récent.

COLLECTES ET RECYCLAGES GRACE A L'ECO CONTRIBUTION

Depuis le 13 août 2005, les produits électriques mis sur le marché portent le logo poubelle barrée indiquant qu'il ne faut pas les jeter à la poubelle.

Au moment de l'achat d'un appareil électronique ou électrique, son montant s'ajoute au prix de vente. Beaucoup de consommateurs ignorent encore à quoi il correspond exactement et surtout à quoi il sert.

EXEMPLES D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

- Gros appareils électro-ménagers,
- Petits appareils électro-ménagers,
- Équipements informatiques, écrans, ordinateurs, téléphones, GPS...
- Outils électriques et électroniques,
- Jouets à pile ou sur secteur, équipements de sport et de loisirs,
- Dispositifs médicaux,
- Instruments de surveillance et de contrôle,
- Distributeurs automatiques.

Liste non exhaustive. Appelez-nous pour savoir si votre déchet rentre dans cette catégorie.

ALORS A QUOI ÇA SERT ?

Pour protéger l'environnement et sauvegarder les ressources, l'Europe a mis en place une filière de collecte, de dépollution et de valorisation des déchets électriques et électroniques.



Payée au moment de l'achat, la contribution environnementale constitue la principale ressource financière de la filière des DEEE ménagers.

Le montant de l'éco-contribution correspond aux coûts de collecte, de dépollution et de valorisation des DEEE.

QUE FAIRE DE MES DEEE ?

Attention, ce sont des déchets considérés comme potentiellement dangereux pour l'environnement et la santé humaine s'ils ne sont pas traités de manière réglementée.

Gestion des déchets : Sandra Baralle

03 44 49 41 51

sbaralle@vexinthele.com



Sébastien, responsable des déchèteries, témoigne au nom de ses collègues :

« En fait, certaines personnes ne se laissent pas guider pour connaître l'endroit où déposer leurs déchets. Ils les jettent là où c'est le plus pratique. Si une personne a des déchets verts à déposer par exemple avec des cartons, quelques fois, il arrive que cette personne jette tout dans la même benne, car c'est plus pratique pour elle. »

« Il est arrivé que je sois en train d'enlever une benne de déchets verts pleine pour la mettre de côté et la remplacer par une benne vide. D'autres bennes étaient à côté de celle que je venais d'enlever. Une personne a regardé et a vu qu'il n'y avait pas de benne. Pourtant elle a tout de même déversé ses sacs de déchets verts à même le sol. Et quand je lui ai expliqué qu'il y avait une benne vide juste à côté, il a ri et m'a dit... »

« mais c'est ton boulot, tu balayeras... »

Sandra Baralle, responsable du service se rend régulièrement sur le site de la déchèterie, comme au point propre et a pu constater qu' »

« il y a quelque temps une personne est venue déverser des gravats. Elle a pu voir qu'il y avait du plâtre dans son chargement. Elle a donc voulu lui expliquer que le plâtre ne se mettait pas dans la benne à gravats, mais elle n'en a pas eu le temps. Il l'a poussé sur l'épaule et lui a simplement dit... »

« toi la gardienne, si tu avais fait des études tu ne serais pas là, alors ferme ta g... »

Que répondre à tout cela ? Simplement faire en sorte que les agents ne perdent pas leur motivation et leur envie d'exercer correctement et sereinement leur métier.

Mais il est réellement regrettable de voir que certains individus se permettent ainsi, en toute impunité, de traiter leur prochain de la sorte.

Nous vous remercions donc toutes et tous de bien vouloir constater comme il se doit les agents de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle, quel que soit leur service et quelle que soit leur fonction.

Merci pour eux.



PORCHEUX

LA VIDÉO PROTECTION A ÉTÉ INSTALLÉE À PORCHEUX

Depuis fin juillet, le point propre à Porcheux s'est doté d'un système de vidéo protection qui permettra (s'il est malheureusement nécessaire) de poursuivre toute personne commettant des infractions ou des dépôts sauvages.

Le site est dorénavant équipé de 4 caméras qui filment 24h/24, et qui permettent d'enregistrer les faits qui seraient répréhensibles.

Nous espérons que ce dispositif permettra de diminuer sensiblement les dépôts sauvages opérés lors des jours de fermeture, ainsi que les effractions ou vols de matières quand le site est fermé.

La mise en place de ces caméras a pu être effectuée grâce notamment au soutien financier du Conseil Départemental de l'Oise.

Gestion des déchets : Sandra Baralle
03 44 49 41 51
sbaralle@vexinthelle.com



ENVIRONNEMENT



CHAUMONT-EN-VEXIN

FORMER LES ENFANTS AU DEVENIR DES DÉCHETS

La Communauté de Communes du Vexin-Thelle peut se féliciter d'avoir des professeurs des écoles et des animateurs très impliqués dans la gestion des déchets. En effet, l'ensemble des professeurs du primaire à Chaumont-en-Vexin a souhaité l'intervention de Mme Sandra Baraile, responsable du service de gestion/valorisation des déchets à la CCVT. Ainsi ce sont près de 7 classes (2 classes à venir) qui ont pu recevoir une formation sur l'histoire des déchets, de l'époque des dinosaures à nos jours...

En même temps, le Centre Social Rural a sollicité la Collectivité pour une intervention sur le même thème avec deux groupes d'enfants.

En sus de cette intervention très riche en échanges, le Centre Social Rural s'est rendu sur le site de la déchèterie à Liencourt Saint Pierre afin d'étudier au plus près les différentes filières de récupération des matières (gravats, plâtes, vêtements, déchets verts, etc...).



Puis le groupe s'est dirigé sur l'ISDND (installation de stockage des déchets non dangereux) afin de voir comment sont traitées nos ordures ménagères résiduelles. Le responsable du site géré par Suez a alors expliqué aux enfants comment sont traités nos déchets ménagers.

Pendant la visite de l'ISDND, outre les aspects du traitement des déchets, les enfants ont pu constater avec une joie non dissimulée qu'une grande partie du site est entretenu via un système d'agro-écologie. En effet, des moutons sont présents sur le site et entretiennent en circuit fermé, une partie des espaces verts du centre de stockage.



Ce fut une matinée où les enfants ont pu découvrir « l'après camion poubelle », et le fonctionnement d'une déchèterie. Merci à tous pour ce moment de partage.

Si vous êtes professeur des écoles, nous vous rappelons que le service environnement est à votre disposition pour intervenir dans vos écoles (quel que soit le niveau).

☎ 44 49 15 45
sbaraile@vexinthelle.com



RÉPARER OU FAIRE RÉPARER

En cas de dysfonctionnement, réparer ses appareils est la solution à privilégier pour allonger leur durée de vie.

Réutiliser les appareils électriques qui fonctionnent et peuvent encore servir :

- Le don constitue un geste vertueux, vous pouvez également demander à votre entourage si un tiers est intéressé pour réutiliser votre appareil électrique.
- La vente de vos appareils électriques, notamment électroménager, peut engendrer un complément de revenus non-négligeable et faire des heureux pour s'équiper à moindre frais.

Recycler :

- Déposez vos déchets d'équipements électriques et électroniques à la déchèterie à Liancourt St Pierre.
- Demandez la reprise 1 pour 1 à votre revendeur. Depuis 2015 pour tout achat d'un appareil électrique neuf, votre distributeur, revendeur a pour obligation de vous reprendre l'ancien appareil gratuitement du même type.

COMMENT SONT ILS RECYCLÉS ?

Les appareils de froid (réfrigérateurs, congélateurs) contiennent des substances dangereuses (mercure, huiles gaz...) qui seront séparées et traitées par des usines spécialisées. Ensuite, seront récupérés les matériaux recyclables (métaux par ex...).

Les écrans à tube cathodiques (téléviseurs et moniteurs d'ordinateurs) dont les verres nécessitent des opérations pour séparer les différents verres contenant différents métaux lourds.

Le reste du gros électroménager hors froid (cuisinière, four, machine à laver...) aura une dépollution simple (enlèvement d'un contacteur mercure ou d'un condensateur PCB), le recyclage sera permis par un broyage-séparation permettant de récupérer les différents matériaux (métaux, plastiques...) qui sont prêts pour le réemploi.

Les petits appareils en mélange (rasoir, grille-pains, jouets électriques...) peuvent nécessiter des opérations de dépollution particulière (batterie, piles...).

Nous sommes capables d'atteindre un taux de valorisation de l'ordre de 95 %, dont 83 % de recyclage matière de l'ensemble d'un DEEE. Malgré cette performance, il est estimé que seuls 20% des DEEE produits sont recyclés.

Ce constat signifie qu'une part importante de nos DEEE est traitée selon des procédés présentant des risques pour notre santé et notre environnement.

DEEE A LIANCOURT-SAINT-PIERRE EN 2018

15 T

50 T

29 T

18 T



ECRANS



PETITS APPAREILS EN MÉLANGE



GROS ÉLECTROMÉNAGER HORS FROID



GROS ÉLECTROMÉNAGER FROID

CERTIFICAT 2018



D'ÉCONOMIES ENVIRONNEMENTALES

Le recyclage des pneus usagés collectés en 2018 chez

DECHÈTERIE DE LIANCOURT SAINT-PIERRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VIEUX VEXIN

a permis d'économiser l'équivalent de :

307 914

lîtres d'eau



21 406

lîtres de diesel



242 050

kWh



ALIAPUR
COLLECTE ET RECYCLAGE DE VOS PNEUS

www.aliapur.fr



ENVIRONNEMENT



LIANCOURT-SAINT-PERRE ET PORCHEUX

STOP À LA MALTRAITANCE

Les agents de déchèterie ne doivent pas être maltraités. Qu'il neige ou qu'il fasse 35 degrés, que nous soyons un dimanche ou bien un jour férié (hormis les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre)... ils sont toujours là, prêts à vous accueillir.

Que ce soit Sébastien, Bernard ou leurs collègues, ils sont à votre écoute pour vous guider afin de déposer les déchets dans des bennes et que ces derniers suivent la filière de traitement qui leur est adaptée.

Les agents conseillent, nettoient, veillent aux rotations des bennes, trient, rangent... et pourtant, tout cela reste invisible pour un certain nombre de personnes qui se permettent de « les maltraiter ». En effet, la pénibilité du travail n'est pas seulement dans les missions exposées ci-dessus. Elle est pernicieuse et se situe chaque jour dans les injures, les réflexions, les marques de mépris et la violence physique.

Voici quelques extraits de phrases entendues chaque jour par des agents pourtant à votre service.



TOI AUSSI
TU TE RECYCLES ?

OFFREZ
une 2^{ème} VIE
à vos textiles,
linges de maison
et chaussures
MÊME USÉS ou DÉCHIRÉS !

Comment
bien trier ?



Tous les vêtements et le linge se déposent
PROPRES et **SECS**, même s'ils sont usés.
Les chaussures s'attachent **PAR PAIRE**.
Tout est placé dans un **SAC BIEN FERMÉ**.



Ne pas déposer d'articles **HUMIDES**.



Où déposer
ses TLC ?

À la déchèterie à
Liancourt-Saint-Pierre
et au Point Propre
à Porcheux
et sur les bornes dédiées
sur l'ensemble du territoire*



*TLC: Textiles
Linge de maison
Chaussures

* Boursonville, Champeigne-en-Vaux, Fozzou, Froidfontaine, Amay-Val de Vaux, La Villeneuve, Liancourt-Saint-Pierre, Fozzou-la-Grande-Chartre

Pourquoi
est-ce utile ?

Les TLC collectés créent
des bénéfices économiques,
sociaux et environnementaux



Dépot à un PAP
(point d'apport volontaire)



Collecte



Tri



Réutilisation



Recyclage

CELA PERMET :

- de transformer les TLC usagés en nouvelles matières et produits : chiffons, isolants, fil, vêtements de sol...
- de limiter la consommation de ressources naturelles
- de créer de nouvelles activités et des emplois

Grâce à vous
54,7 tonnes
ont été collectées
en 2018

III – les actions de communication

La Communauté de Communes poursuit ses actions de communication en direction des scolaires.

En effet, les enfants peuvent découvrir :

- Le spectacle de la « fée recyclage » pour les petits de maternelle.
- A partir du CE1 jusqu'au CM2 les enfants sont initiés à l'histoire des poubelles, les différents modes de collecte, de traitements, la nécessité de trier nos déchets...
- Ils peuvent aussi réaliser du papier recyclé avec l'aide du technicien de la Communauté de Communes, et du matériel mis à leur disposition.
- Pour les collégiens, la formation sur les déchets porte sur la même thématique que pour les primaires, mais sont présentées en sus des notions sur le développement durable.



La communication c'est aussi :

- La réalisation du calendrier de collecte
- Les articles du VEXINFO
- La signalétique de la déchèterie et du point propre
- La mise à disposition des guides du tri, des autocollants stop pub...
- Les visites guidées de la déchèterie, du centre de stockage et du centre de tri,

 N° Vert

0800 310 409



GLOSSAIRE



Glossaire

- DEEE : Déchets électriques, électroniques et d'équipement - Appareils à courant électrique, tel que micro-ondes, réfrigérateurs...
- DIB : Déchet industriel banal - « Tout venant »
- DDS : Déchets dangereux spécifiques – Pots de peintures, solvants, phytosanitaires...
- ISDND : Centre de stockage des déchets non dangereux – « Décharge »
- JRM : Journaux, revues et magazines
- GEMF : Gros électro ménager froid
- GEM HF : Gros électroménager hors froid
- LSP : Liancourt St Pierre - Lieu où se trouve la déchèterie
- OMR : Ordures ménagères résiduelles (ce qui reste hormis le tri sélectif)
- PAP : Porte à porte - Le camion de collecte vient directement collecter devant les habitations/entreprises...
- PET Clair et Foncé : Polytérephtalate d'Éthylène - Bouteilles en plastique transparentes (clair ou de couleur)
- PEHD : Polyéthylène haute densité - Bouteilles en plastique opaques
- PCC : Papier/cartons complexés – tels que briques alimentaires
- PCNC : Papier/cartons non complexés – tels que les emballages en carton
- PPP : Point propre à Porcheux
- PAM : Petit électroménager en mélange
- TEOM : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères